



**Règlement intérieur
Hockey Club Châlonnais
(2016 / 2017)**

Règlement intérieur du Hockey Club Châlonnais

2016 / 2017

Le règlement intérieur doit permettre à chacun de connaître ses droits et ses devoirs au sein de notre club dont les parents font partie intégrante. Son énoncé et sa lecture attentive préviennent de l'arbitraire.

Le club, entraîneur et comité directeur : se donnent pour objectif l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et recherche le développement des facultés sportives comme celui des qualités humaines, intellectuelles et morales. Les licenciés de tous âges et à tous les postes ne doivent pas oublier qu'ils sont les modèles des plus jeunes.

- Assurer la formation des joueurs dans le respect de l'éthique sportive, des arbitres, des règles et de l'esprit d'équipe.
- Adapter les exigences aux niveaux des joueurs et être à leur écoute pour les problèmes sportifs.
- Entretenir un dialogue régulier avec les joueurs et les parents.
- Ne pas faire de favoritisme envers les licenciés

Le,la licencié(e) joueur(se) : doit participer régulièrement aux entraînements et aux matchs.

- Obéir aux consignes de l'entraîneur et/ou du dirigeant qui l'encadre.
- Se présenter dans une tenue correcte et décente.
- Ne pas apporter des objets de valeur ou des sommes d'argent importantes.
- Les boissons énergétiques sont interdites aux mineurs dans l'enceinte de la patinoire.

Dans tous les cas de casse, perte ou de vol, le club ne saurait être tenu pour responsable, et ceci concerne également les téléphones portables.

- Tout objet dangereux est formellement interdit dans l'enceinte de la patinoire
- Toute attitude portant atteinte à la dignité de la personne ne sera pas acceptée par le club et pourra entraîner l'exclusion.

La grossièreté, l'insolence, le laisser-aller ne sont pas des attitudes acceptables, les actes de violence ne sont pas davantage tolérés et feront l'objet d'un passage en commission de discipline.

- Le matériel mis à la disposition des licenciés doit être respecté, en particulier la propreté des locaux. Toute détérioration volontaire sera sanctionnée et facturée aux familles. Le non-respect des lieux et du matériel peut entraîner une exclusion temporaire du lieu concerné (durée variable selon la gravité et la décision de la commission de discipline)

- Les vestiaires sont accessibles 1/4 d'heure avant les entraînements/matches et doivent être libérés 1/4 d'heure après.

Blogs, réseaux sociaux : La loi sanctionne pénalement toute atteinte à l'image de la personne (blogs, photos, enregistrements, propos diffamatoires). En cas de non-respect de la loi, une procédure pénale pourra être engagée.

Le,la licencié(e) dirigeant(e) : s'engage à ne pas faire de différence entre les enfants et/ou l'équipe qu'il a en charge lors des entraînements et des rencontres à domicile ou à l'extérieur.

- Être l'interlocuteur privilégié des enfants et des parents.
- Ne pas engager la responsabilité du club sans autorisation.
- Respecter les décisions des entraîneurs et arbitres en terme sportif.
- Faire appliquer le règlement du club et régler en interne tous différends possibles.
- Respecter la confidentialité des échanges avec l'entraîneur, le bureau ou le comité directeur.
- Ne pas communiquer avec l'entraîneur pendant les entraînements et matchs.
- S'assurer qu'il ne reste plus d'enfants avant de quitter le vestiaire.

Les parents : s'engagent à expliquer et à faire respecter le présent règlement à leur enfant

- Respecter les horaires de début et de fin d'entraînement et de match.
- Avoir un comportement sportif irréprochable et exemplaire pour les enfants.
- Accepter le niveau de jeu défini par l'entraîneur, ne pas surévaluer leurs possibilités.
- Encourager positivement les performances de leur enfant et des autres joueurs y compris des adversaires.
- Ne prendre aucune initiative pouvant entraîner la responsabilité du club.
- Un grave manquement pouvant donner lieu à une exclusion temporaire ou définitive.

– L'accès aux vestiaires, escaliers et couloirs du bas n'est plus autorisé à partir de la catégorie U11 (entraînements et match)

– L'accès au tour de glace et couloir du bas n'est plus autorisé pour des questions d'assurances et de consignes de la fédération (entraînements et match)

- L'accès au bureau du bas ne sera autorisé que pour les dépôts de licence et pour les essais. Les papiers de stage devront être déposés dans la boîte aux lettres du club ou remis au responsable d'équipe.

***– L'accès au tour de glace n'est plus autorisé pour des questions d'assurances et de consignes de la fédération (entraînements et matchs)
Le hall de la patinoire reste à votre disposition ainsi que les gradins.***

Les minibus et bus :

- S'attacher et rester assis pendant les trajets.
- Respecter le chauffeur et les accompagnateurs.
- Ne pas dégrader volontairement le matériel. Les réparations seraient alors facturées aux familles.
- Respecter la propreté du véhicule qui est l'image du club.
- Jeter ses débris à l'arrivée (respect des suivants)
- Le conducteur est responsable du minibus : état au départ et à l'arrivée. Il est responsable du bon remplissage du carnet de bord et doit donner une copie de son permis de conduire en début de saison.

Les matchs : ***pendant les matchs, le tour de glace n'est autorisé qu'aux porteurs de badges spécifiques et nominatifs (comme l'impose la fédération et notre assurance) distribués et listés par la direction du club.***

- Pour tous les présents licenciés ou non, toute attitude portant atteinte à la dignité de la personne ne sera pas acceptée par le club. La grossièreté, l'insolence, ne sont pas des attitudes acceptables, les actes de violence ne sont pas davantage tolérés et pourront faire l'objet d'une exclusion immédiate.

– Merci à tous de respecter les places réservées et les espaces dédiés : infirmerie, loge VIP, table de marque, espace presse, vestiaires...

(à signer et à rendre avec la licence, précédée de la mention lu et approuvé)

Le/la licencié(e)

et Le représentant légal pour les mineurs